

Société | Mérignac accueille des mineurs non accompagnés au château de Tenet



Depuis le mois de décembre, quinze mineurs non accompagnés (MNA) sont hébergés au château de Tenet à Mérignac (33). Ménage en commun, couvre-feu, sport, mais aussi cours de français, l'emploi du temps est chargé. Jeudi 22 mars, Jean-Luc Gleyze, président du Conseil départemental de la Gironde, et Emmanuelle Ajon, vice-présidente chargée de la protection de l'enfance, ont présenté cette vitrine de leur action dans la protection de l'enfance, tout en rappelant leur volonté que l'Etat reprenne l'évaluation des MNA à sa charge, en présence du président d'Emmaüs en Gironde, qui coordonne ce centre d'accueil, Pascal Lafargue.

Absorbés par les questions du code de la route qui défilaient sur l'écran de la télévision, cinq jeunes étaient présents dans le salon du château de Tenet, ce jeudi matin. Ouvert depuis le mois de décembre, ce centre tout neuf est réservé aux mineurs non accompagnés. Il est géré par Emmaüs et subventionné par le département. Sur les 637 MNA présents en Gironde aujourd'hui, c'est-à-dire tous ceux qui sont parvenus au bout de la longue évaluation de minorité, l'association en gère 166.

À Tenet, la plupart des jeunes ont entre 16 et 17 ans. Les premiers jours de leur arrivée sont consacrés au repos, la plupart ayant fait un voyage exténuant, en passant par des pays comme la Libye, où ils ont parfois dû vivre dans des camps. Les travailleurs sociaux présents sur place essaient d'engager le dialogue avec eux, pour qu'ils se confient notamment sur leur parcours. Quand la confiance s'installe, les premiers ateliers peuvent commencer.

Sur place, des cours d'histoire, d'éducation civique, ou encore de français, sont organisés le soir. Sous la forme de mises en situation, comme aller acheter son pain à la boulangerie, par exemple, les jeunes apprennent les bases du français. Dans la journée, ils ont aussi cours avec les enseignants retraités de l'association Tremplin à Talence (33). Côté sport, comme la plupart sont passionnés de football, ils jouent régulièrement ensemble. Un tournoi inter-foyer va même être organisé le 14 avril au stade Galin.

« Je suis heureux d'être en sécurité »

Arrivé depuis le 11 décembre dernier au centre, Ali, 16 ans et 7 mois, est Guinéen. Comme il commence à maîtriser le Français, il aimerait démarrer un contrat d'apprentissage pour devenir électricien. Sur une ardoise non loin de la télévision, un exemple de lettre de motivation type est rédigé au feutre. Soa, 14 ans, aimerait aussi commencer à travailler, mais dans la plomberie.

Avec trente euros d'argent de poche par mois, les jeunes vivent en autonomie relative dans le château, qu'ils doivent laver à tour de rôle. « Je suis heureux d'être en sécurité », assure Ali, avec un sourire. Ils peuvent se rendre en cours par leurs propres moyens, mais un couvre-feu est établi à 22 heures 30. Des négociations sont en cours pour le prolonger d'une demi-heure, afin que ceux qui aiment le football puissent regarder les matchs jusqu'à la fin.

Le département a créé 243 places supplémentaires en 2017, et 140 de plus seront disponibles d'ici juin 2018, pour les 4.7 jeunes dépendant de la protection de l'enfance aujourd'hui en Gironde, et dont les MNA font partie. Un millier d'entre eux sont logés en famille d'accueil, les autres sont confiés à des associations, comme Emmaüs, ou hébergés directement au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CEDEF) à Eysines (33). Le département consacre 220 millions d'euros de budget à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en 2018.

Du château aux tétrodons

En constante recherche de places d'hébergement, la Gironde organise des réunions publiques dans les collectivités avant d'installer des jeunes. Cela ne se passe pas forcément toujours bien. C'est ainsi qu'à Saint-Macaire, des tracts haineux ont été distribués aux riverains avant la réunion publique. Projet original, 75 tétrodons, soit des cabanes modulaires, sont en cours d'aménagement pour accueillir les mineurs, notamment sur le site de Darwin à Bordeaux (33).

Emmanuelle Ajon et Jean-Luc Gleyze en ont profité pour exprimer à nouveau leur sentiment de ras-le-bol vis-à-vis de l'Etat. « L'Etat doit prendre en charge l'intégralité de l'évaluation, le département n'a pas les compétences pour établir l'état civil des jeunes », a précisé le président du Conseil départemental.

Une loi de 2016 établit, d'ailleurs, une collaboration entre les services de l'état et de l'évaluation au département, gérée par le Service d'Accompagnement et d'Évaluation des Mineurs Non Accompagnés (SAEMNA), mais elle ne peut être mise en place faute de moyens humains.

« Nous attendons une prise de responsabilité réelle de la part de l'Etat »

À l'assemblée des départements qui s'est tenue le 12 mars, l'Etat a proposé une prise en charge des jeunes pendant vingt-cinq jours, contre cinq actuellement, avant la fin de leur évaluation de minorité, à raison de 500 euros par jour. Une réponse incomplète selon le département, où les délais d'évaluation peuvent aller jusqu'à cinq mois.

Au coût de l'évaluation s'ajoutent, d'autre part, les frais de santé, que le département assume malgré lui et qui représente un budget de 15 millions d'euros. Celui-ci peine souvent à orienter les jeunes en état fragile vers des structures adaptées, ce qui met en danger et les éducateurs aussi.

En 2017, le pavillon des six papillons a ouvert pour les personnes traumatisées psychiques, mais ses capacités ne sont pas suffisantes. « Au-delà des moyens, nous attendons une prise de responsabilité réelle de la part de l'Etat », en a conclu Emmanuelle Ajon.

Alix Fourcaud

Crédit Photo : Alix Fourcaud
Publié sur aqui.fr le 23/03/2018

[Url de cet article](#)